



DELIBERATION 2019-49

LE SEIZE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. - M. MASSON M. – M. LOPEZ MF. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. – Mme AURIAC A. – M RIO F. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAUREL P. procuration à M. MARTIN-LAVAL B. - Mme FABRY V. procuration à M. RIO F.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON ML.

ABSENT : M. CARABASSE P.

Madame Amélie AURIAC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Dénomination de voies nouvelles

L'avancement des travaux de la ZAC de Roque Fraïsse induit la création de voies nouvelles, conformément au schéma d'organisation spatiale. Il est aujourd'hui nécessaire de dénommer une voie et une impasse de la tranche 4.

La commission en charge de la dénomination des noms de rue s'est réunie le 18 avril 2019.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer ces voies conformément aux plans joints :

Voie 1 : Rue Marie de Fontmagne

Voie 2 : Impasse de la Piscine

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire décide :

- De **DENOMMER** la rue et l'impasse conformément aux plans joints
Voie 1 : Rue Marie de Fontmagne
Voie 2 : Impasse de la Piscine

Envoyé en préfecture le 21/05/2019

Reçu en préfecture le 21/05/2019

Affiché le 21/05/2019

SLOW

ID : 034-213402704-20190521-DELIB49_2019-DE

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

